

**DEMANDE D'OFFRE DE PRIX POUR DES SERVICES  
APPEL A CONSULTATION**

---

**SERVICES DE**

*Consultation : Etudes sur le lien entre la migration, l'environnement et le changement climatique dans les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima et Souss-Massa au Maroc*

---

**DEMANDE D'OFFRE DE PRIX/APPEL A CONSULTATION**

**N° : OIM/RBT/RFQ/2022/011**

**Mission : *Rabat, Maroc***

**Nom du Projet : *Le lien entre migration, environnement et changement climatique***

**Titre des Services : *Consultation : Etudes sur le lien entre la migration, l'environnement et le changement climatique dans les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima et Souss-Massa au Maroc***





IOM International Organization for Migration  
OIM Organisation Internationale pour les Migrations  
OIM Organización Internacional para las Migraciones

## **Demande d'offre de Prix**

L'Organisation internationale pour les migrations (ci-après dénommée **I'OID**) se propose d'engager des Prestataires de service pour le projet « *Le lien entre migration, environnement et changement climatique* » pour laquelle cette demande d'offre de prix est publiée.

L'OIM invite les prestataires de service/consultant à fournir leur Proposition technique et financière pour la fourniture des services suivants : conduire une étude sur le lien entre la migration, l'environnement et le changement climatique dans les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima et Souss-Massa au Maroc.

Des informations complémentaires sur les services sont fournies dans les Termes de Références (TDR) ci-joints.

Les Prestataires de services/consultant seront sélectionnés sur la base des procédures de Sélection Qualité-Coût décrites dans cette Demande d'offre de prix.

La Demande d'offre de prix est constituée des documents suivants :

Section I. Instructions aux Prestataires de services ;

Section II. Termes de références ;

Les Propositions doivent être soumises par courriel à l'adresse [morocprocurement@iom.int](mailto:morocprocurement@iom.int) au plus tard **le dimanche 18 septembre 2022**. Les propositions reçues tardivement ne seront pas acceptées.

## **Table des Matières**

**Section I - Instructions aux Prestataires de Services / Personnes physiques.....3**

**Section II. Termes de référence .....Erreur ! Signet non défini.**

### **Section I - Instructions aux Prestataires de services / Personnes physiques**

#### **1. Introduction**

- 1.1 Seuls les Prestataires de services peuvent soumettre leurs Propositions technique et financière pour les services requis. Les Propositions constituent la base des négociations contractuelles devant aboutir à un contrat signé avec le cabinet-conseil sélectionné.
- 1.2 Les Prestataires de services ne doivent pas être engagés à une mission quelconque qui serait en conflit avec leurs obligations présentes ou passées vis-à-vis d'autres entités adjudicatrices, ou qui les placerait dans une position qui les empêche d'être en mesure de mener à bien la mission au mieux des intérêts de l'OIM.
- 1.3 L'OIM n'est pas tenue d'accepter toute proposition et se réserve le droit d'annuler le processus de sélection à tout moment avant l'attribution du contrat, et ce, sans encourir de responsabilité vis-à-vis des Prestataires de services

#### **2. Manœuvres collusoires, frauduleuses et coercitives**

#### **3.**

- 2.1 Le Règlement intérieur de l'OIM exige que le Personnel de l'OIM dans son ensemble, les soumissionnaires, fabricants, fournisseurs ou distributeurs se conforment aux normes les plus strictes en matière de déontologie pendant le processus de passation et d'exécution de tous contrats. L'OIM rejette toute proposition des soumissionnaires et peut, le cas échéant, mettre fin à leur contrat s'il est établi qu'ils se sont livrés à des manœuvres collusoires, frauduleuses ou coercitives. En vertu de ce règlement, l'OIM définit aux fins du présent paragraphe, les termes énoncés ci-dessous comme suit :

#### **3. Clarifications et amendements des documents de Demande d'offre de prix**

- 3.1 À tout moment avant la soumission des propositions, l'OIM peut, pour quelque raison que ce soit, sur sa propre initiative ou en réponse à une clarification, modifier la Demande d'offre de prix.
- 3.2. Les Prestataires de services peuvent demander des clarifications sur toutes parties de la Demande d'offre de prix. La demande doit être adressée par écrit et soumise à l'OIM à l'adresse indiquée plus haut.

#### **4. Préparation des Propositions**

- 4.1 L'Offre du Prestataire de services doit comprendre les éléments suivants :
  - a) la Proposition technique, et
  - b) la Proposition financière.
- 4.2 La Proposition, ainsi que toutes correspondances y relatives partagées par les Prestataires de services et l'OIM doivent être en *français*. Tous les rapports préparés par le Prestataire de services doivent être en *français*
- 4.3 Les Prestataires de services sont appelés à fournir le prix de leur service en MAD
- 4.4 Les termes et la méthode de paiement doivent être clairement spécifiés.

#### **5. Proposition technique**

- 5.1 La Proposition technique doit fournir les informations suivantes :
  - a) Une brève description du profil du Prestataire de Services et un résumé de l'expérience récente de chaque partenaire sur des missions similaires.
  - b) Une description de la méthodologie de travail pour exécuter la mission
  - c) La liste de l'équipe professionnelle proposée par domaine d'expertise, leurs positions et les tâches qui seraient confiées à chaque membre de l'équipe professionnelle
  - d) Le CV du personnel professionnel proposé
  - e) Un calendrier qui indique le temps proposé pour entreprendre les activités indiquées dans le plan de travail

#### **6. Proposition financière**

- 6.1 La Proposition financière doit comprendre tous les coûts afférents à la mission, ces coûts doivent être ventilés par activité, incluant a) rémunération du staff b) les dépenses tels transports, équipement, licences c) toutes les taxes applicables,

#### **7. Évaluation**

- 7.1 les Propositions seront évaluées sur la base de leur conformité aux Termes de référence, aux exigences de la Demande d'offre de prix et sur application d'un critère d'évaluation,
- 7.2 Une proposition est rejetée à ce stade si elle ne répond pas aux aspects importants des Termes de référence

## **8. Attribution du Marché**

Le contrat sera attribué par voie d'un avis d'attribution.

Le Prestataire de services est censé commencer sa mission à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

## Termes de référence

### Etudes sur le lien entre la migration, l'environnement et le changement climatique dans les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima et Souss-Massa au Maroc

#### 1. Contexte

Fondée en 1951, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) est l'organisme des Nations Unies chargé des migrations et travaille en étroite collaboration avec les partenaires gouvernementaux, intergouvernementaux et non gouvernementaux. L'OIM est dédiée à la promotion de la migration humaine et ordonnée pour le bénéfice de tou-te-s, en fournissant des services et des conseils aux gouvernements et aux migrant-e-s.

L'OIM est la première agence des Nations Unies dotée d'une division entièrement consacrée au lien entre Migration, Environnement et Changement climatique (MECC) depuis 2015. Cette expertise globale est aujourd'hui déclinée au niveau régional grâce à la nomination de spécialistes régionaux thématiques, présent-e-s dans 5 bureaux régionaux, dont celui de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA).

Dans le cadre du déploiement de sa stratégie MECC en Afrique, l'OIM priorise le renforcement de son expertise MECC dans les pays du continent, l'identification de processus de politiques publiques propices à l'intégration du nexus MECC, ainsi que le renforcement des partenariats et du plaidoyer.

Le changement climatique affecte la distribution des ressources sur la planète et les phénomènes météorologiques extrêmes, notamment les catastrophes hydrologiques, induisent ainsi d'importants déplacements de population dans de nombreuses régions. La région MENA est l'une des plus sévèrement touchées par l'évolution des impacts du changement climatique au niveau mondial. La région a toujours connu des conditions climatiques difficiles, notamment de faibles précipitations, des pénuries d'eau, des inondations fréquentes, des températures extrêmes et des sécheresses récurrentes. Puisqu'on s'attend à une augmentation de l'ampleur et de la fréquence des événements climatiques extrêmes dans la région, il est à craindre une intensification des déplacements induits par la dégradation de l'environnement, le changement climatique et les catastrophes. Ces changements surviennent souvent dans des contextes confrontés à des problèmes structurels liés à l'épuisement des ressources naturelles et aux compétitions pour leur utilisation. La migration est l'une des nombreuses stratégies utilisées par les ménages pour répondre et s'adapter aux changements environnementaux et climatiques. Au cours des 30 dernières années, de nombreux changements environnementaux ont été constatés au Maroc qui devraient s'aggraver et mettre en péril les moyens de subsistance des populations. Le Maroc est situé entre les régions atlantique et méditerranéenne tempérées et les régions sèches du sud du Maroc. Les changements environnementaux en cours au Maroc varient d'une région à l'autre, mais les plus touchées restent l'Oriental, la région de Draâ-Tafilalet et le sud du pays, notamment le Souss-Massa<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Lore Van Praag, Loubna Ou-Salah Elodie Hut, Caroline Zickgraf, 2021. *Migration and Environmental Change in Morocco In search for Linkages Between Migration Aspirations and (Perceived) Environmental Changes*, <https://link.springer.com/book/10.1007/978-3-030-61390-7>, date de consultation : 30 juillet 2022.

Ces changements climatiques sont particulièrement visibles dans les taux de précipitation, les niveaux de température moyenne, les périodes de sécheresse et l'occurrence des événements climatiques extrêmes, affectant ainsi la désertification et la croissance des terres arides, les flux d'eau souterraine et la salinisation à travers le pays<sup>2</sup>. Ces changements ont donc différentes conséquences socio-économiques pour la population locale et ont un impact sur les raisons de la migration.

Les conséquences de ces changements environnementaux au Maroc affectent principalement les ressources en eau du pays et les activités agricoles en milieu rural. Selon les prévisions climatiques pour 2030-2060, la culture des légumes et céréales, en particulier, sera affectée par des conditions de croissance moins favorables, ce qui entraînera une augmentation des coûts de production et diminuera la productivité de 15 à 40 %<sup>3</sup>. Comme dans les autres régions méditerranéennes, les eaux souterraines des zones côtières sont vulnérables à la salinisation, en raison de l'élévation du niveau de la mer liée au changement climatique global.

Selon le rapport « Groundswell »<sup>4</sup> de la Banque mondiale, 1,5 à 1,9 million de personnes seraient contraintes de migrer en raison de phénomènes météorologiques. Les femmes sont disproportionnellement affectées par ces phénomènes. Les dérèglements climatiques, notamment la raréfaction des ressources naturelles comme l'eau, atteignent particulièrement les femmes du fait de leur vulnérabilité<sup>5</sup>. Au Maroc, les femmes subissent les effets néfastes de la sécheresse et des pénuries de ressources, plus que les hommes notamment dans les zones rurales, puisqu'elles se retrouvent contraintes de parcourir de longues distances à pied pour s'approvisionner en eau potable et en combustibles, et peuvent éventuellement être exposées à d'autres risques comme la violence sexuelle. D'après le recensement général de la population et de l'habitat du Maroc en 2014, 50% des femmes en milieu rural se trouvent être les plus affectées, en particulier les femmes et filles analphabètes, surtout en période de sécheresse et d'inondations<sup>6</sup>. Dans les zones oasiennes, les femmes font d'autant plus face à la vulnérabilité climatique puisque 60% de la production agricole est faite par des femmes oasiennes. Les femmes, du fait des conditions socio-économiques différenciées entre les hommes et les femmes (prise de décision, autonomie socio-économique, activité professionnelle, etc.) et de leur statut juridique (un accès inégal aux droits fonciers...), sont beaucoup plus vulnérables face à ces phénomènes<sup>7</sup>.

Conscient de cette situation, le Maroc a déployé plusieurs efforts pour atténuer les effets néfastes du changement climatique pour la population et l'économie marocaine. Dans l'indice

---

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> "Clement, Viviane; Rigaud, Kanta Kumari; de Sherbinin, Alex; Jones, Bryan; Adamo, Susana; Schewe, Jacob; Sadiq, Nian; Shabahat, Elham. 2021. *Groundswell Part 2 : Acting on Internal Climate Migration*. World Bank, Washington, DC. © World Bank. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/36248> License: CC BY 3.0 IGO."

<https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/36248>

<sup>5</sup> Heinrich Boll Stiftung, Dr Meriem Houzir, "Femmes oasiennes et changement climatique au Maroc », 2017.

[https://ma.boell.org/sites/default/files/femmes\\_oasiennes\\_et\\_changement\\_climatique\\_au\\_maroc.pdf](https://ma.boell.org/sites/default/files/femmes_oasiennes_et_changement_climatique_au_maroc.pdf)

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> *Ibid.*



de performance en matière de changement climatique (CCPI)<sup>8</sup>, le pays occupe ainsi une place particulièrement importante grâce au développement des énergies renouvelables notamment. Le pays s'est également engagé à intégrer la question du genre dans ses politiques publiques relatives à l'environnement puisqu'il a adopté en 2017 la stratégie d'institutionnalisation du genre dans le secteur de l'environnement et du développement durable (SIGEDD)<sup>9</sup> afin de réduire les inégalités entre les hommes et les femmes en matière d'accès, de gestion et de protection des ressources naturelles, et de renforcer l'autonomisation économique des femmes oasiennes et leur capacité d'adaptation aux changements climatiques.

Le Ministère de la Transition énergétique et du Développement durable mène actuellement une étude d'élaboration de plans climats territoriaux pour 6 régions<sup>10</sup> du Royaume du Maroc. Ainsi, la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma a élaboré son "Plan climat territorial" en décembre 2021. Ce document intégral contient 1) le diagnostic de la Situation Territoriale face au Changement Climatique (STCC), 2) l'analyse tendancielle des émissions des GES et Plan d'Atténuation, 3) le plan d'adaptation, 4) le plan de sensibilisation et d'information, et 5) le dispositif de suivi-évaluation. La région de Souss Massa dispose également d'un "Plan territorial de lutte contre le réchauffement climatique" élaboré à l'occasion de la COP 22 en 2016.

Cependant, malgré la disponibilité des informations sur la diversité des impacts environnementaux, relativement peu de données empiriques sont disponibles sur les migrations qu'ils induisent dans le contexte national. Par conséquent, comprendre le lien entre les changements climatiques et la dégradation de l'environnement, la sécurité humaine, la fragilité, ainsi que l'impact de ce lien sur la dynamique de la mobilité, est une préoccupation cruciale pour le Maroc. Pour appuyer les efforts visant à combler cette lacune, le projet visera à améliorer la base de données probantes sur la façon dont les changements climatiques et la dégradation de l'environnement ont influé sur les relations sociales au niveau communautaire et les décisions en matière de mobilité.

Grâce au financement du fonds de l'OIM pour le Développement (IDF), l'OIM Maroc souhaite mettre en œuvre au Maroc, un projet pilote de renforcement des capacités du Gouvernement sur le lien entre la migration, l'environnement et le changement climatique, en vue d'atténuer les causes profondes des déplacements forcés et de favoriser la résilience des communautés au changement climatique. Ce projet pilote est prévu d'être mis en œuvre dans les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma et de Souss-Massa pour renforcer les connaissances et les capacités des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux à mieux gérer les questions liées à la problématique MECC.

Dans cette perspective, l'OIM souhaite recruter une équipe multidisciplinaire d'experts ayant une connaissance approfondie dans les différentes thématiques et possédant une expérience pertinente et des connaissances conceptuelles et empiriques nécessaires pour effectuer une série d'études portant sur une compréhension des liens entre changement climatique, environnement

---

<sup>8</sup> <https://ccpi.org/country/mar/>

<sup>9</sup> <https://www.environnement.gov.ma/fr/134-actualites/1772-presentation-de-la-strategie-d-institutionnalisation-de-l-integration-du-genre-au-secretariat-d-etat-charge-du-developpement-durable-rabat-le-6-mars-2020>

<sup>10</sup> Régions concernées : Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, l'Oriental, Casablanca-Settat, Darâa-Tafilalet, Guelmim-Oued Noun et Laâyoune-Sakia El Hamra.

et les migrations dans une perspective de genre afin d'informer les décideurs politiques aux niveaux national et régional.

## 2. Objectifs de la consultation

L'objectif de la consultation est de mettre en exergue les liens entre le changement climatique, l'environnement et la mobilité à travers la réalisation des études suivantes en prenant en compte des besoins spécifiques des régions cibles et l'aspect genre :

- Analyse du lien entre l'immigration, l'émigration, la migration interne et les déplacements forcés et les facteurs environnementaux et climatiques.
- Analyse de l'impact du changement climatique sur les populations rurales, particulièrement les femmes et les filles.
- Profilage des villes/zones menacées par le changement climatique, type de risques/catastrophes naturelles et leurs impacts sur les dynamiques migratoires.
- Cartographie des programmes et potentiels bailleurs de fonds pour mettre en œuvre les initiatives concrètes en matière de migration, environnement et changement climatique : ceci permettra au projet d'assurer la synergie avec les autres initiatives en cours mais également pour lever les fonds pour assurer la suite de ce projet pilote.
- Benchmarking des initiatives et politiques aux niveaux régional, national et international en matière d'intégration de la dimension mobilité humaine dans les politiques publiques en matière de l'environnement et le changement climatique.
- Évaluation des besoins des parties prenantes en matière de renforcement des capacités : ceci permettra d'adapter les activités de renforcement des capacités prévues dans le cadre du projet en prenant en compte ces besoins identifiés.

Ces recherches ont pour le but d'informer les décideurs politiques aux niveaux national et régional et seront bâties sur l'existant, tel que le "Plan territorial de lutte contre le réchauffement climatique de la région de Souss Massa" (2016) et le "Plan climat territorial de la région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma" (2021), intégrant 1) le diagnostic de la Situation Territoriale face au Changement Climatique (STCC), 2) l'analyse tendancielle des émissions des GES et Plan d'Atténuation, 3) le plan d'adaptation, 4) le plan de sensibilisation et d'information, et 5) le dispositif de suivi-évaluation. Elles capitaliseront également sur les différentes initiatives et enquêtes exploratoires réalisées dans le domaine (par ex. Recensement de 2014 du HCP) ainsi que la documentation produite par l'OIM au Maroc et celle disponible au niveau mondial.

Les liens entre migration et changement climatique seront étudiés à l'aide d'enquêtes auprès des populations pour lesquelles le changement climatique et la dégradation de l'environnement pourraient être un moteur potentiel de mobilité et les acteurs concernées par ces mouvements migratoires. Afin que ces recherches soient véritablement utiles et qu'elles répondent aux besoins des régions, ces recherches et études seront réalisées de manière participative : l'OIM organisera un atelier de concertation réunissant les acteurs travaillant dans le domaine de la migration et de l'environnement (Observatoires régionaux de l'environnement, universités, centres de recherche) pour recueillir leurs besoins et pour élaborer, mettre en œuvre et valider les études. Cet atelier sera également l'occasion d'identifier les personnes ressources (chercheurs, journalistes spécialisés...) au niveau local qui peuvent être concertées pour consolider les études au cours d'un atelier de consolidation. Pour assurer la cohérence entre les

politiques aux niveaux national et local, le Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable ainsi que d'autres institutions nationales et départements ministériels seront impliqués dans ce processus.

### 3. Livrables et Calendrier

La période de la consultation est prévue d'octobre 2022 à avril 2023. Un calendrier provisoire est fourni ci-dessous. Toutefois, des ajustements peuvent être apportés si nécessaire.

#### Livrables

1. Une note méthodologique détaillée expliquant comment les études seront entreprises, et contenant les outils de collecte des données ainsi qu'un plan de travail complet et le cadre logique de l'étude. La préparation des études devra intégrer des entretiens avec toutes les parties prenantes du projet afin d'assurer la prise en compte de tous leurs besoins d'information.
2. Un rapport d'analyse par région (i) des liens entre l'immigration, l'émigration, la migration interne et les déplacements forcés et les facteurs liés à l'environnement et au changement climatique à l'échelle interne, (ii) de l'impact du changement climatique sur les populations rurales notamment les femmes et les filles et (iii) du profilage des villes menacées par le changement climatique, type de risques/catastrophes naturelles et l'impact des mouvements de population (**Rapport 1**, environ 50-60 pages hors annexes), comprenant :
  - Une revue documentaire ;
  - Les entretiens/enquêtes effectués auprès des parties prenantes ;
  - L'organisation des discussions et ateliers de concertation sur les études dans les régions concernées.
3. Un rapport d'analyse comprenant (i) la cartographie des programmes et potentiels bailleurs de fonds pour la mise en place d'initiatives concrètes en matière MECC (ex. sensibilisation, préservation de ressources naturelles, promotion de l'agriculture intelligente face au climat...), (ii) le benchmarking des initiatives et politiques aux niveaux régional, national et international en matière d'intégration de la migration climatique dans la planification des politiques publiques environnementales et (iii) l'évaluation des besoins des parties prenantes en matière de renforcement des capacités (**Rapport 2**, environ 40-50 pages hors annexes).
4. Un rapport final, résumant et compilant les résultats des études ayant pour but de les publier et diffuser au grand-public pour améliorer leurs connaissances. Ce rapport comprendra également les remarques, suggestions et recommandations des parties prenantes à l'issue de l'atelier de consolidation. (**Rapport final**, environ 30-40 pages hors annexes).

La structure des livrables doit être préalablement discutée et convenue avec l'OIM. Dans le cadre de cette consultation, la structure générale d'un rapport d'étude sera établie comme suit :

- Résumé exécutif : mettant en exergue les résultats principaux et prioritaires, les conclusions, les apprentissages et les recommandations les plus importantes.
- Introduction : l'objectif de l'étude, les principales questions et le processus de l'étude.
- Méthodologie : description de l'approche méthodologique adoptée, l'argumentation sur la méthode appliquée, les outils conçus pour la collecte d'informations et les analyses menées ainsi qu'une évaluation du processus de réalisation de l'étude.
- Résultats de l'étude : description des constats, des données et des observations pertinentes pour répondre aux questions spécifiques posées dans les TDR, ainsi qu'une revue documentaire et les entretiens effectués.
- Recommandations : doivent contenir des propositions pratiques, applicables et vulgarisées.
- Annexes : doivent comprendre la description de la méthodologie, les outils utilisés, la liste des interviewés, les références, la bibliographie et les tableaux qui résument les informations recueillies et analysées.

Les tableaux, les cartes et les graphiques doivent être insérés dans le texte, et toute annexe de données supplémentaires doit être soumise en MS Excel avec les données, les tableaux et les graphiques utilisés dans le rapport. Les règles de l'« *IOM House Style Manual* » doivent être respectées pour la rédaction et notamment pour la bibliographie et les citations éventuelles. **Tous les livrables doivent être de qualité, soignés et mis en page.**

### Calendrier provisoire

	Étapes clés	Date limite
1	Publication d'appel à propositions (Date provisoire de l'entretien, le cas échéant : 30 septembre 2022)	Jusqu'au 18 septembre 2022 (Entretien : 30 septembre 2022)
2	Signature du contrat par les deux parties et démarrage de la mission / Réunion de cadrage / Soumission de la note méthodologique pour la validation de l'OIM	Début octobre 2022
4	Ateliers de démarrage et concertation dans les deux régions pilotes	Octobre 2022
5	Soumission de la note méthodologique ajustée à la suite aux ateliers	31 octobre 2022
6	Enquête sur le terrain	novembre 2022 – Janvier 2022
7	Soumission du Rapport 2 (Version provisoire) : Relecture par l'OIM et ajustement du rapport par l'équipe de consultants dans les 15 jours suivants	31 décembre 2022
8	Soumission du Rapport 1 pour Région A (Version provisoire) : Relecture par l'OIM et ajustement du rapport par l'équipe de consultants dans les 15 jours suivants	31 janvier 2023
9	Soumission du Rapport 1 pour Région B (Version provisoire) : Relecture par l'OIM et ajustement du rapport par l'équipe de consultants dans les 15 jours suivants	28 février 2023

10	Organisation des ateliers de consolidation	Février-Mars 2023
11	Soumission des Rapport 1 et 2 ajustés à la suite aux ateliers	Rapports ajustés dans les 15 jours suivant l'atelier
12	Soumission du Rapport final (synthèse)	15 avril 2023
13	Fin de la mission	30 avril 2023

## 5. Responsabilités de l'OIM

L'OIM effectuera les tâches suivantes pendant la mission :

1. Fournir les documents et/ou informations pertinent(e)s de l'OIM aux consultant-e-s ;
2. Fournir la liste des principales des parties prenantes du projet, des partenaires techniques et des partenaires de mise en œuvre ;
3. Présenter les consultant-e-s aux principales parties prenantes du programme et fournir la documentation nécessaire pour leur permettre de s'acquitter de la tâche ;
4. Fournir des commentaires sur la note méthodologique et le draft des livrables ;
5. Assurer la supervision des activités des consultant-e-s.

## 6. Qualification et expériences demandées

Le ou la candidat-e intéressé-e devra démontrer :

- Excellente maîtrise du français et de l'arabe et/ou dialecte marocain, l'anglais est un atout ;
- Compétences d'analyse, de synthèse et de communication notamment avec des acteurs de divers horizons ;
- Excellente connaissance dans la thématique MECC (Migration, Environnement et Changement Climatique) en Afrique et au Maroc ;
- Capacité à expliquer des concepts complexes d'une manière pertinente et facile à comprendre ;
- Maîtrise de l'environnement social, culturel ou politique de l'Afrique du Nord ;
- Excellente connaissance pratique de l'outil informatique (Microsoft Word, Excel, Power Point, etc.) ;
- Bonnes compétences interpersonnelles et institutionnelles ;
- Bonnes aptitudes en matière de transfert de savoir-faire et de coaching auprès de cadres de l'administration, au niveau technique et politique ;
- Diplôme universitaire en sciences sociales, environnementales, écologiques, eau et assainissement, biologie, gestion de la biodiversité, droit international ou similaires.
- Minimum six années d'expérience et compétences vérifiables en planification, appui institutionnel et en développement des politiques (Migration, Environnement et Changement Climatique est un atout) ;
- Expérience avérée dans le développement des politiques régionales ou nationales et dans la conduite d'études ;
- Connaissance des régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima et Souss-Massa ainsi que du cadre institutionnel régional et national est un atout ;

- Connaissance sur les enjeux de changement climatique et dégradation environnementale au Maroc et dans les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima et Souss-Massa est un atout;
- Expérience vérifiable dans la rédaction et l'analyse des documents de recherches.
- L'équipe de l'étude devra inclure au moins un-e expert-e local-e.

## **7. Procédures de soumission**

Le candidat intéressé par cet appel à consultation doit soumettre leur proposition composée de :

1. Offre technique (en un seul fichier sous format PDF) comprenant :
  - Un CV complet en langue française du chef de l'équipe, comprenant la liste des consultations précédentes, ainsi que les brefs profils des membres de l'équipe ;
  - Une proposition technique de maximum 10 pages clarifiant la méthodologie et l'approche suivies et le plan de travail (chronogramme) ;
2. Offre financière d'une page détaillée par nature de dépenses et incluant le calcul homme/jour.
  - Le budget disponible pour cette étude est de 520 000 MAD HT.
  - À noter que les frais d'organisation logistique des ateliers de démarrage et de consolidation dans les deux régions pilotes sont à la charge de l'OIM.

Les candidats qui démontrent une capacité à fournir un travail de qualité dans des délais et à des coûts raisonnables seront pris en compte.